



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2024

No 14-2024 – Séance du 26 mars 2024

Boucllement des comptes d'attente « futurs préavis » avant fusion - Blonay

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la reprise des soldes au bilan de la commune de Blonay au 01.01.2022, la position 9170 concernant les « autres dépenses à amortir » comprenaient des charges totales de CHF 574'986.85. Ce montant représente des « investissements » non amortis.

Après analyse avec les différents chefs de service concernés, et en application de la directive du manuel comptable MCH2 page 27, qui précise :

- ***Dans tous les cas, un crédit d'étude doit être immédiatement amorti si le projet concerné est abandonné définitivement***

La Municipalité informe le Conseil Communal de la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2023 des coûts relatifs aux études qui ne pourront pas être imputés sur un projet ou dont les documents ne seront plus d'actualité, même pour un futur projet, soit :

9170.101 Plan d'affectation Forestallaz

Montants engagés (validité des études) CHF 154'740.90

Montants imputés dans le compte 41000.3185.00 « honoraires SUT »

9170.103 Trottoir route des Pléiades (étape 4)

Montants engagés (octroi servitudes) CHF 28'266.90

Montants imputés dans le compte 43000.3185.00 « honoraires espaces publics »

9170.105 Etude rénovation Bahyse I-II-III

Montants engagés (validité des études) CHF 52'108.05

Montants imputés dans le compte 35000.3185.00 « honoraires service des bâtiments »

9170.117 Rénovation du captage des Tenasses

Montants engagés (projet abandonné) CHF 35'828.10

Montants imputés dans le compte 81000.3185.00 « honoraires service des eaux »

9170.119 Amélioration accès des Trois-Ponts

Montants engagés (projet abandonné sous cette forme) CHF 18'960.20

Montants imputés dans le compte 32000.3146.00 « aménagement pistes forestières »

9170.120 Révision des plans d'affectation communaux

Montants engagés (validité des études) CHF 36'229.10

Montants imputés dans le compte 41000.3185.00 « honoraires SUT »

9280.115 Fonds de réserve pour études générales d'urbanisme

Montant au bilan CHF 161'000.00

Montant prélevé intégralement au fonds de réserve

La somme de CHF 248'853.60 a été ou pourra être imputée dans des préavis.

Récapitulation

Montants imputés dans les comptes 2023 CHF 326'133.25

Montant imputé dans des préavis CHF 248'853.60

Total CHF 574'986.85

Prélèvement au fonds de réserve CHF 161'000.00

Total net venant influencer négativement les comptes 2023 CHF 165'133.25 TTC

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner



Blonay, le 12 mars 2024

Délégation municipale : Sarah Lisé, municipale

Copie : bureau du Conseil communal – COGEST - Service des finances